

24 OCT. 2023

**MAIRIE
de TORCY**

**PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 31/05/2023 et complétée le 18/08/2023

N° PC 071 540 23 M0004

Par :	EARL DES FAUCHES représenté(e) par Monsieur PORCHERON FABRICE
Demeurant à :	LIEU-DIT LES FAUCHES 71670 LE BREUIL
Sur un terrain sis à :	LIEU-DIT LES FAUCHES 71210 TORCY 540 AO 198 27306 m²
Nature des Travaux :	Construction d'un bâtiment agricole avec couverture photovoltaïque

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 31 OCT. 2023
et publié, affiché ou
notifié le 6 NOV. 2023

LE MAIRE,

Philippe PIGEAT



Le Maire de la Ville de TORCY

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 18/06/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H),

Vu la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine Creusot Montceau en date du 06/10/2022 approuvant la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et ayant les effets d'un SCOT (PLUi.H) approuvé le 18/06/2020,

Vu la convention passée entre la commune et la CUCM transférant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la CUCM en date du 07/03/2017,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu les pièces complémentaires du 18/08/2023,

Vu la consultation de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) en date du 09/06/2023, dont l'avis est réputé tacite favorable en date du 09/07/2023,

Vu l'avis du service Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la CUCM en date du 07/09/2023,

Vu l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en date du 31/08/2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le présent permis de construire est **ACCORDE** sous réserve du respect des prescriptions particulières mentionnées dans l'article suivant :

ARTICLE 2 : Sécurité incendie : les prescriptions émises par le SDIS et le service DECI de la CUCM seront strictement respectées. Avis annexés au présent arrêté.

Date d'affichage en Mairie
de l'avis de dépôt : - 1 JUIN 2023

TORCY, le 25 OCT. 2023
Le Maire,



Philippe PIGEAT